



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège: 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎: 03 27 79 67 00 @: contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://liguehdfft.fr/>

Pôle de Beauvais: BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

☎: 03 44 02 42 02 @: secretariat-beauvais@liguehdfft.fr

RÈGLEMENT

Le FOS VILLENEUVE D'ASCQ TENNIS DE TABLE VOUS INVITE À SON 3^{ème} TOURNOI NATIONAL B HOMOLOGUÉ

- *Le samedi, 24 Février 2024 à partir de 9 H00*

- *Le dimanche 25 Février 2024 à partir de 9h00*

*Au sein du Complexe sportif des ESUM, allée de la Frange,
59650 Villeneuve d'Ascq.*

Article 1 :

Ce tournoi est homologué par la FFTT sous le N° :

Article 2 :

Ce tournoi est ouvert aux licenciés traditionnelle FFTT.

Article 3 :

Les parties se dérouleront sur **40 tables** marque JOOLA Olymp avec des balles homologuées ITTF

GEWO 3 ETOILES remis par le club.

Chaque table disposera d'un marqueur. Les joueurs perdants seront tenus d'assurer l'arbitrage de la partie suivante à l'appel du juge-arbitre.

Article 4 :

Chaque joueur se fera pointer une 1/2 heure avant sa première série à la table de pointage et ne pourra participer que s'il présente sa licence (en cours de validité). Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au 2^{ème} appel sera déclaré forfait pour l'épreuve concernée.

Article 5 :

Les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches. « **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.** »

Article 6 :**Tableaux, horaires, coût et dotation des séries**

HEURES	N° SE-RIE	DESIGNATION	DROITS D'ENGA-GEMENT	MONTANT de la DOTATION	Nb de LOTS	VALEUR DES LOTS Pour les 4 premiers			
						1	2	3	4
14h00	A	Série jeunes Poussins / Benjamin G et F	5 €	60 €	4	Lot 25€	Lot 15€	Lot 10€	Lot 10€
14h00	B	Série jeunes Minimes Cadets G et F	5 €	60 €	4	Lot 25€	Lot 15€	Lot 10€	Lot 10€
14 h00	C	Série 5-1999	8 €	190 €	4	100 €	50€	20 €	20 €
9 h00	D	Série 5-699	8 €	190€	4	100 €	50 €	20 €	20 €
10 h 00	E	Série 5 - 899	8 €	190€	4	100 €	50 €	20 €	20 €
11 h 00	F	Série 5 - 1099	8 €	190€	4	100 €	50 €	20 €	20 €
9 h 00	G	Série 5 - 1299	8 €	190€	4	100 €	50 €	20 €	20 €
10 H 00	H	Série 5 - 1599	8 €	190€	4	100 €	50 €	20 €	20 €
11 H 00	J	Série 5 - 1799	8 €	190€	4	100 €	50 €	20 €	20 €
9h00	L	Série 5 - 799	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
10h00	M	Série 5 - 999	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
11h00	N	Série 5 - 1199	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
12h00	O	Série 5 - 1399	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
9h00	P	Série 5 - 1699	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
10h00	R	Série 5 - 1899	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
11h00	U	Non Numérotés (500-20XX)	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
12h00	T	Féminines	8 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
13h00	S	OPEN Ouvert à tous	8 €	360€	4	200€	100€	30€	30€

Remarques :

- Les séries A à J auront lieu le samedi 24 Février et les séries L à U le dimanche 25 Février ;
- Les chèques d'inscription seront libellés à l'ordre du « FOS Villeneuve D'Ascq Tennis de Table ».

Article 7 :

Des lots en espèces, et de nombreuses récompenses seront remis aux participants des phases finales : dotation **d'une valeur totale de 3330 €**.

Les dotations en espèces sont portées à titre indicatif et pourront être revues en fonction d'un nombre minimal de participants par tableau.

Article 8 : Déroulement des séries

- Pour les séries, suivant le nombre de participants, premier tour par poules de 3 joueurs ou 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule pour le tableau final à élimination directe en tenant compte des têtes de séries. **Au maximum 84 participants.**

Article 9 :

Le samedi comme le dimanche, tout joueur a la possibilité de s'inscrire à deux séries en s'assurant toutefois qu'elles débutent à des heures différentes. (le JA retirera systématiquement la participation à la série la plus chargée).

Les Poussins/Poussines ne peuvent pas s'inscrire dans les séries du dimanche.

Article 10 :

Le joueur gagnant une rencontre apportera à la table d'arbitrage, la fiche de partie, le stylo et la balle de match.

Article 11 :

Chaque joueur devra utiliser une tenue sportive (short + maillot). Le port de chaussures de ville est interdit sur l'aire de jeu.

Par ailleurs, tous les participants devront respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. Il sera interdit de fumer dans le complexe sportif.

Article 12 :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de pertes, vols ou accidents pouvant survenir durant le tournoi.

Article 13 :

Le tirage au sort se déroulera le **Vendredi 23 Février 2024 à 10 h 00 à Villeneuve D'Ascq**. Celui-ci sera effectué par **Mr ANDRE Jean-Marc**, Juge-Arbitre de la compétition.

Article 14 :

Les engagements sont à faire sur le site : <http://tournoi.fostt.fr/> pour le mercredi 21 Février au plus tard.

Après réception du mail de validation, les droits d'inscription sont à envoyer à :
Jean-Bernard NAOUR 13 Rue des reçus 59650 Villeneuve d'Ascq.

Aucune inscription ne sera faite après le **21 Février 2024** sauf l'accord du Juge-arbitre.

Article 15 :

Le Comité d'organisation se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche du tournoi en fonction du nombre de participants (annulation ou modification de séries).

Remarque : En cas d'annulation d'une série, les joueurs inscrits seront remboursés.

Article 16 :

Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour tout ce qui a pu y être omis, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T.

Article 17 :

Pour toute série, le nombre maximum d'inscrits est de 84 joueurs, voire 64 suivant les directives municipales.

Article 18 :

Tournoi non-stop. Pas d'arrêt entre 12h00 et 14h00.

Stand restauration et vestiaires (non surveillés) seront à la disposition de tous.

**Complexe sportif des ESUM,
Allée de la Frange,
59650 Villeneuve d'Ascq.**

